

COMMUNE DE DIESEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Le conseil municipal de la commune de Diesén, dûment convoqué le 15 juillet 2020 par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. WALKOWIAK Gabriel, Maire.

Etaients présents : WALKOWIAK Gabriel, SKICA Christian, KIRCHMANN Priscilla, VINGTANS René, KAPFER Katia, RESLINGER Pierre, ROLSHAUSEN Corinne, JAGER Jean-Paul, MULLER Karine, KANNENGIESSER Gilles, KARDACH Marie Annick, KONIECZNY Virginie, COURTS Olivier.

Absents représentés : WIRTZLER Donatela par WALKOWIAK Gabriel, HUWER Laurent par COURTS Olivier, KARDACH Marie Annick par SKICA Christian,

Absent excusé : ---

Absents non excusés : ---

Mme KONIECZNY Virginie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

0. Informations :

- Présentation d'une analyse financière réalisée par le service administratif.
- Suite à dépôt de plainte d'un agent et sur la réception de courriers provocants.
- Diverses.

1. Approbation du PV de la séance du 09 juin 2020.

2. Situation de trésorerie.

3. Reprise des résultats 2019 Budget Principal.

4. Vote du Budget Primitif 2020 Budget Principal.

5. Reprise des résultats 2019 Lotissement Fauvette des roseaux.

6. Vote du Budget Primitif 2020 Lotissement Fauvette des roseaux.

7. Demande de subvention DETR 2020 :

- rénovation en basse tension de l'éclairage public Impasse de Bourgogne et parc municipal 2.
- remplacement en basse tension de l'éclairage intérieur du court de tennis.
- déplacement et remplacement d'un poteau Incendie rue de l'école.
- remplacement de deux portes de secours au groupe scolaire Rouget de Lisle.

8. Avenant n° 1 - Réalisation du City Stade- Lot 2 : Agorespace.

9. Utilisation des crédits budgétaires c/6232 et 6532 ou 6536.

10. Désignation d'un délégué supplémentaire au SELEM.

11. Désignation des délégués à MATEC.

12. Désignation des représentants à la Régie Synergis (compétence Eau Potable).

13. Personnels : création de postes d'adjoint technique principal.

14. Répartition de la prise en charge des travaux d'extension du réseau électrique Avenue de Diesén.

15. Enquête publique : autorisation d'exploitation d'une unité de production d'acides carboxyliques sur la plate-forme de Carling

Il est proposé de retirer le point 14 et de rajouter en point 16 : Enquête publique sur l'actualisation du périmètre de protection de la forêt de Saint-Avoid.

Proposition acceptée à l'unanimité.

0. Informations.

M. le Maire informe les élus

- des résultats de l'élection du président et des vice-présidents de la CASAS.
- des travaux de remise en peinture des locaux de la mairie lors d'un chantier d'insertion.
- d'un dépôt de plainte déposé par un agent administratif suite à une agression physique et de l'envoi récurrents de mails et de courriers provocants envers M. le maire.

Corinne LAURENT et Guillaume KALOUDIS présentent et projettent une analyse financière rétrospective succincte de la gestion comptable 2013-2019.

1. Approbation du PV de la séance du 09 juin 2020 et signatures.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

2. Situation de trésorerie.

Les disponibilités financières de la commune, sont communiquées à la date de la réunion.

3. Reprise des résultats 2019 Budget Principal

Les résultats de l'exercice 2019 du budget principal nécessitent la reprise de ceux du budget Eau suite au transfert de compétences accordé à SYNERGIS à compter du 01/01/2020.

Pour rappel, ces résultats sont :

- Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 273 682,21€
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 00

Soldes d'exécution :

- Excédent 001 de la d'investissement : 88 766,81 (58 027,68 + 30 739,13)
- Excédent 002 de la section de fonctionnement : 11 435,99 (38 341,56 – 26 905,57)

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des Restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 303 719,99€
- En recettes pour un montant de 47 501,56€

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à 0.

Le résultat de la section de fonctionnement de 273 682,21€ suffit à couvrir les restes à réaliser, l'excédent résultat de fonctionnement reporté c/002 sera de 197 462,47 € (107 446,83 du budget principal + 90 015,64 du budget Eau).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces résultats et leurs reprises au budget primitif.

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

4. Vote du Budget Primitif 2020 Budget Principal

Mme METZ du SGC (Service de Gestion Comptable) de Saint-Avoid présente le budget suivant les documents budgétaires remis aux élus.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 846 862.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 457 769.00 €

le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
DEPENSES et RECETTES

Section de fonctionnement : 846 862.00€

Section d'investissement : 457 769.00€

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

5. Reprise des résultats 2019 Lotissement Fauvettes des roseaux.

Les résultats de l'exercice 2019 du budget Lotissement, font apparaître les résultats suivants :

- en section d'investissement un déficit de 7 800€
- en section de fonctionnement un excédent de 1 300€

soit un résultat de clôture de – 6 500€ (-7800 + 1300)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces résultats et leurs reprises au budget primitif.

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

6. Vote du Budget Primitif 2020 Lotissement Fauvette des roseaux.

Mme METZ du SGC (Service de Gestion Comptable) de Saint-Avoid présente le budget suivant les documents budgétaires remis aux élus.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 Lotissement, arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 243 220.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 247 220.00 €

le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES et RECETTES

Section de fonctionnement : 243 220.00€

Section d'investissement : 247 220.00€

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

7. Demande de subvention DETR 2020 :

La Sous-Préfecture de Forbach nous informe qu'une nouvelle enveloppe de crédits est allouée au titre des subventions DETR et FSIL ; les dossiers de demandes de subvention sont a déposé pour le 4 septembre prochain.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les quatre dossiers comme suis, au titre de ces subventionnements. À savoir :

- **rénovation en basse tension de l'éclairage public Impasse de Bourgogne et parc municipal 2**

Ce programme s'inscrivant dans la continuité de notre démarche débutée lors du mandat précédent afin de réduire les coûts d'exploitation de ce service public, dans une démarche environnementale et surtout de mise aux normes actuelles imposées par la réglementation.

La société Electricité LAUER de Merten propose un devis d'un montant de 4 510€ HT soit 5 412€ TTC pour le remplacement des 9 lampes.

Il vous est donc proposé :

- de présenter ce dossier au titre du subventionnement DETR 2020 à un taux de 40%.
- d'autoriser M. Le Maire, ou un adjoint, à déposer la demande de subvention auprès de la Sous-préfecture de Forbach,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaire à cette opération au budget 2020

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

- **rénovation en basse tension de l'éclairage intérieur du court de tennis**

L'installation de l'éclairage intérieur du court de tennis date des années de construction de la structure, il va sans dire qu'il est très énergivore et son remplacement par des lampes basse consommation permettra d'en réduire sensiblement les coûts.

La société STOP LED propose un devis d'un montant de 4 350€ HT soit 5 220€ TTC pour le remplacement de 10 projecteurs LED

Il vous est donc proposé :

- de présenter ce dossier au titre du subventionnement DETR 2020 à un taux de 40%.
- d'autoriser M. Le Maire, ou un adjoint, à déposer la demande de subvention auprès de la Sous-préfecture de Forbach,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaire à cette opération au budget 2020

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

- **Déplacement et remplacement de poteaux Incendie, Rue de L'Ecole**

Le Maire expose que, le poteau incendie N°4 se situant Rue de L'Ecole, étant défectueux et vétuste, doit être remplacé car irréparable.

La société STEINER propose un devis d'un montant de 1389.52 € HT soit 1 661.57€ TTC.

Il vous est donc proposé :

- de présenter ce dossier au titre du subventionnement DETR 2020 à un taux de 40%.
- d'autoriser M. Le Maire, ou un adjoint, à déposer la demande de subvention auprès de la Sous-préfecture de Forbach,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaire à cette opération au budget 2020

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

- **Remplacement de deux portes de secours au groupe scolaire Rouget de L'Isle.**

La société Menuiserie Guerre, propose un devis d'un montant de 3 752 € HT soit 4 502.40€ TTC pour le remplacement de ces deux portes.

Il vous est donc proposé :

- de présenter ce dossier au titre du subventionnement DETR 2020 à un taux de 40%.
- d'autoriser M. Le Maire, ou un adjoint, à déposer la demande de subvention auprès de la Sous-préfecture de Forbach,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaire à cette opération au budget 2020

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

8. Avenant n°1 - Réalisation du City Stade- Lot 2 : Agorespace.

Le marché concernant la réalisation d'un city stade, lot n° 2 attribué à AGORESPACE a fait l'objet de modifications afin de réduire les dimensions de la structure prévues au marché initial, portant la longueur de 24.66m de base à 22.02m.

La position 6.5.13 du marché comprend donc une moins-value d'un montant de 5 719.00€ HT soit - 6 862.80€ TTC.

Le montant du marché de base de 52 719.00€ HT soit 63 262.80€ TTC est modifié comme suit :

Le nouveau montant du marché étant de 47 000€ HT soit 56 400€ TTC.

Il est donc demandé aux membres du conseil ? d'autoriser M. le Maire à signer avec la Société AGORESPACE , l'avenant n°1 du Lot n° 2.

Votants : 12 (3 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

9. Utilisation des crédits budgétaires c/6232 et 6532 ou 6536.

Suite à la demande émise par Mme DE SANTIS, Trésorière, le conseil municipal est sollicité pour autoriser les dépenses imputables au compte 6232 – Fêtes et cérémonies.

*Vu l'article D. 1617619 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Madame la Trésorière de Saint-Avold,*

Le Maire,

Informe qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » : d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ;
- Les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël ;
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, entrées en 6ème, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les feux d'artifice, concert et manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Votants : 12 (3 procuration) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

10. Désignation d'un délégué supplémentaire au SELEM.

✓ Délégués représentant la commune au SELEM :

Lors de la séance du 09 juin 2020, nous avons désignés pour siéger au SELEM, un membre titulaire, M. Walkowiak et un membre suppléant, M. Vingtans.

Or le SELEM nous informe qu'il faut nommer deux titulaire et un suppléant.

Il est proposé de nommer :

- Délégués titulaires : M. WALKOWIAK Gabriel et M. VINGTANS René
- Délégué suppléant : M. RESLINGER Pierre.

Votants : 12 (3 procuration) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

11. Désignation des délégués à MATEC.

✓ Délégués représentant la commune à MATEC :

Afin de représenter la commune auprès de MATEC, il est proposé de nommer :

- Délégué titulaire : M. Walkowiak Gabriel
- Délégué suppléant : M. Vingtans

Votants : 12 (3 procuration) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

12. Désignation des représentants pour la compétence Eau Potable à la Régie SYNERGIS.

✓ Délégués représentant la commune à la Régie SYNERGIS :

Depuis janvier 2020, la compétence EAU étant exercée par la régie Synergis, il convient de désigner les délégués communaux titulaire et suppléant pour représenter la commune.

Il est proposé de nommer :

- Délégué titulaire : M. WALKOWIAK Gabriel
- Délégué suppléant : M. SKICA Christian.

Votants : 12 (3 procurat°) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

Délégués représentant de la commune au SIAGBA

Suite à la demande des services de la CASAS et au transfert de compétence au 01/01/2020, il convient de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant représentant la commune au SIAGBA

Il est proposé de nommer :

- Délégués titulaires : M. WALKOWIAK Gabriel et M. VINGTANS René
- Délégué suppléant : M. RESLINGER Pierre.

Votants : 12 (3 procurat°) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

13. Personnels : création de postes d'adjoint technique principal.

- Le Maire informe le conseil municipal que deux agents, actuellement adjoint technique territorial ont été inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle en date du 11 juin 2020.

Afin de nommer les agents sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} juin 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création des deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} juin 2020.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Votants : 12 (3 procurat°) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

14. Répartition de la prise en charge des travaux d'extension du réseau électrique Avenue de Diesen.

Point retiré.

15. Enquête publique : autorisation d'exploitation d'une unité de production d'acides carboxyliques sur la plate-forme de Carling.

Une enquête publique se déroule actuellement suite à la demande de la Société AFYREN NEOXY de pouvoir exploiter une unité de production d'acides carboxyliques sur la Plate-forme de Carling.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette enquête et de transmettre ses observations au commissaire enquêteur pour le 03 août prochain.

Il est précisé que cette nouvelle unité génèrera la création de 40 nouveaux emplois.

Votants : 12 (3 procurat°) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

16. Enquête publique : actualisation du périmètre de protection de la forêt de Saint-Avoid.

L'enquête publique menée par le commissaire enquêteur relative à l'actualisation du périmètre de protection de la forêt de Saint-Avoid nous est transmise pour observations et accord. L'idée proposée étant de procéder à une extension de ce périmètre de protection.

Aucune observation particulière n'étant relevée, le conseil municipal est favorable au nouveau périmètre proposé.

Votants : 12 (3 procurat^o) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, clôture la séance à 19h20.

Le Maire,
WALKOWIAK Gabriel



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gabriel Walkowiak", written over a horizontal line.